



*Région Centre*



SYNDICAT  
MIXTE  
du PAYS VENDÔMOIS

# Les indicateurs régionaux : une source d'information

## **PAYS VENDOMOIS**

Premier Contrat Régional de Pays  
1998 - 2003

# Sommaire

<b>I. Indicateurs financiers</b> .....	<b>1</b>
Indicateur n°1 : Taux d'engagement des crédits sur la durée du Contrat.....	1
Indicateur n°2 : Analyse du taux d'engagement .....	1
Indicateur n°3 : Montant des investissements générés par le Contrat de Pays .....	2
Indicateur n°4 : Localisation géographique des projets au sein du Pays .....	2
<b>II. Indicateurs relatifs à des objectifs transversaux</b>	<b>8</b>
<b>A- Objectif : « territorialisation de la politique régionale »</b> .....	<b>8</b>
Indicateur n°5 : Liste de réalisations innovantes et/ou ayant une forte liaison au territoire.....	9
Indicateur n°6 : Liste des projets pour lesquels le Pays a joué un rôle moteur .....	12
<b>B- Objectif : « organisation du développement territorial »</b> .....	<b>13</b>
Indicateur n°7 : Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires en pourcentage.....	14
Indicateurs n°8 : Part des communes du Pays adhérant à un EPCI à fiscalité propre.....	14
Indicateur n°9 : Ressources humaines dédiées au développement du territoire .....	15
Indicateur n°10 : Coopération entre l'agent de développement du Pays et les techniciens des communes et des EPCI.....	15
Indicateur n°11 : autres procédures ou actions portées par le Pays .....	16
Indicateur n°12 : Mobilisation du FRAC territoire.....	16
Indicateur n°13 : Liste des études menées par le Pays.....	16
<b>C- Objectif : « démocratie participative »</b> .....	<b>17</b>
Indicateur n°14 : Présence d'un Conseil de développement .....	17
Indicateur n°15 : Participation des acteurs locaux à la vie du Pays .....	17
<b>III. Indicateurs relatifs à des objectifs thématiques</b>	<b>19</b>
<b>A- Objectif: « services à la population »</b> .....	<b>19</b>
Indicateur n°16 : Bénéficiaires de services mis en place dans le cadre du Contrat de Pays.....	20
Indicateur n°17 : Actions pouvant bénéficier à un public fragile .....	20
Indicateur n°18 : Actions favorisant le développement culturel du territoire .....	21
<b>B- Objectif : « développement économique et social »</b> .....	<b>21</b>
Indicateur n°19 : Aide aux entreprises dans le cadre des Contrats de Pays :.....	22
Indicateur n°20 : Aides à l'activité touristique dans le cadre des Contrats de Pays : .....	22
Indicateur n°21 : Impact sur l'emploi des Contrats de Pays : .....	24
Indicateur n°22 : Projets portant sur les problématiques liées à l'emploi et à l'insertion .....	24
Indicateur n°23 : Technologies de l'information et de la communication (TIC).....	25
<b>C- Objectif « amélioration de l'habitat »</b> .....	<b>25</b>
Indicateur n°24 : Amélioration de l'habitat .....	26
<b>D-Objectif « amélioration de l'environnement »</b> .....	<b>26</b>
Indicateur n°25 : Amélioration de l'environnement .....	28
<b>IV. Synthèse : impact des Contrats de Pays sur six des principaux objectifs de la politique régionale</b>	<b>30</b>

Cette partie se propose de présenter un certain nombre d'indicateurs visant à une évaluation des Contrats de Pays de première génération. La politique régionale des Contrats de pays est une politique partenariale mobilisant deux co-contractants : d'une part, les Pays et d'autre part, la Région. A ce titre, trois évaluations sont possibles : une suivant les objectifs des Pays, une suivant les objectifs de la Région et, enfin, une suivant des objectifs communs.

Cette partie est consacrée à l'évaluation des Contrats de pays suivant les objectifs de la Région. Il faut cependant avoir à l'esprit que la très grande majorité de ces objectifs sont également partagés par les Pays. A ce titre, les indicateurs seront une source d'information pour l'ensemble des acteurs de la politique des Pays.

## **I. Indicateurs financiers**

**Indicateur n°1** : Taux d'engagement des crédits sur la durée du Contrat : **99,94%**

Montant des crédits réservés par la Région Centre : **6 108 632 €**

Montant des crédits engagés par la Région Centre : **6 104 829 €**

### **Caractéristiques de l'indicateur**

Il s'agit d'un indicateur quantitatif de résultat.

### **Critères d'interprétation de l'indicateur**

Le taux d'engagement des crédits est un indicateur financier et doit être considéré comme tel : il ne saurait être le seul indicateur « montrant » la faculté du pays à faire du développement sur son territoire. Il peut cependant être révélateur de sa capacité à mobiliser des porteurs de projet institutionnels ou non.

**Indicateur n°2** : Analyse du taux d'engagement

Un succès, preuve d'un programme réaliste et réalisé, grâce à une bonne identification et estimation des besoins.

Une très grande attention portée au suivi des calendriers d'exécution des projets à la recherche d'éventuels projets de substitution de même nature, et particulièrement au moment du bilan à mi-parcours.

Une volonté de concentration des fonds sur des actions prioritaires correspondant à de réelles attentes, et la mise en place de taux d'aide incitatifs pour les projets publics et intercommunaux.

La preuve de l'intérêt de l'alternance « réflexion / action » et d'avoir continué à mener des réflexions après la signature de la Charte (cf programme de recherche/développement cofinancé par la CDC – Direction Région Centre), permettant de poursuivre l'identification de nouveaux projets cohérents avec les recommandations prioritaires mises en évidence.

La mise en place de partenariats avec des organismes départementaux (Chambre d'Agriculture, CAUE) permettant de démultiplier l'information sur le Pays.

Une mobilisation constante des acteurs.

### **Caractéristiques de l'indicateur**

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de résultat qui a pour but de cerner les causes de la valeur du taux d'engagement. Pour expliquer ce taux d'engagement, on pourra utiliser les résultats de l'auto-évaluation de la stratégie de développement ainsi que de l'auto-évaluation de la mise en œuvre des actions

### **Critères d'interprétation de l'indicateur**

En cas de sous-consommation de crédits, on pourra s'interroger sur les causes : le diagnostic de territoire n'a-t-il que partiellement révélé les besoins du territoire ? Le Pays s'est-il heurté à un manque de porteurs de projets ? L'indicateur, après agrégation au niveau régional, permettra, sans doute, de déterminer s'il existe des causes récurrentes voire structurelles par rapport à la formation du taux d'engagement.

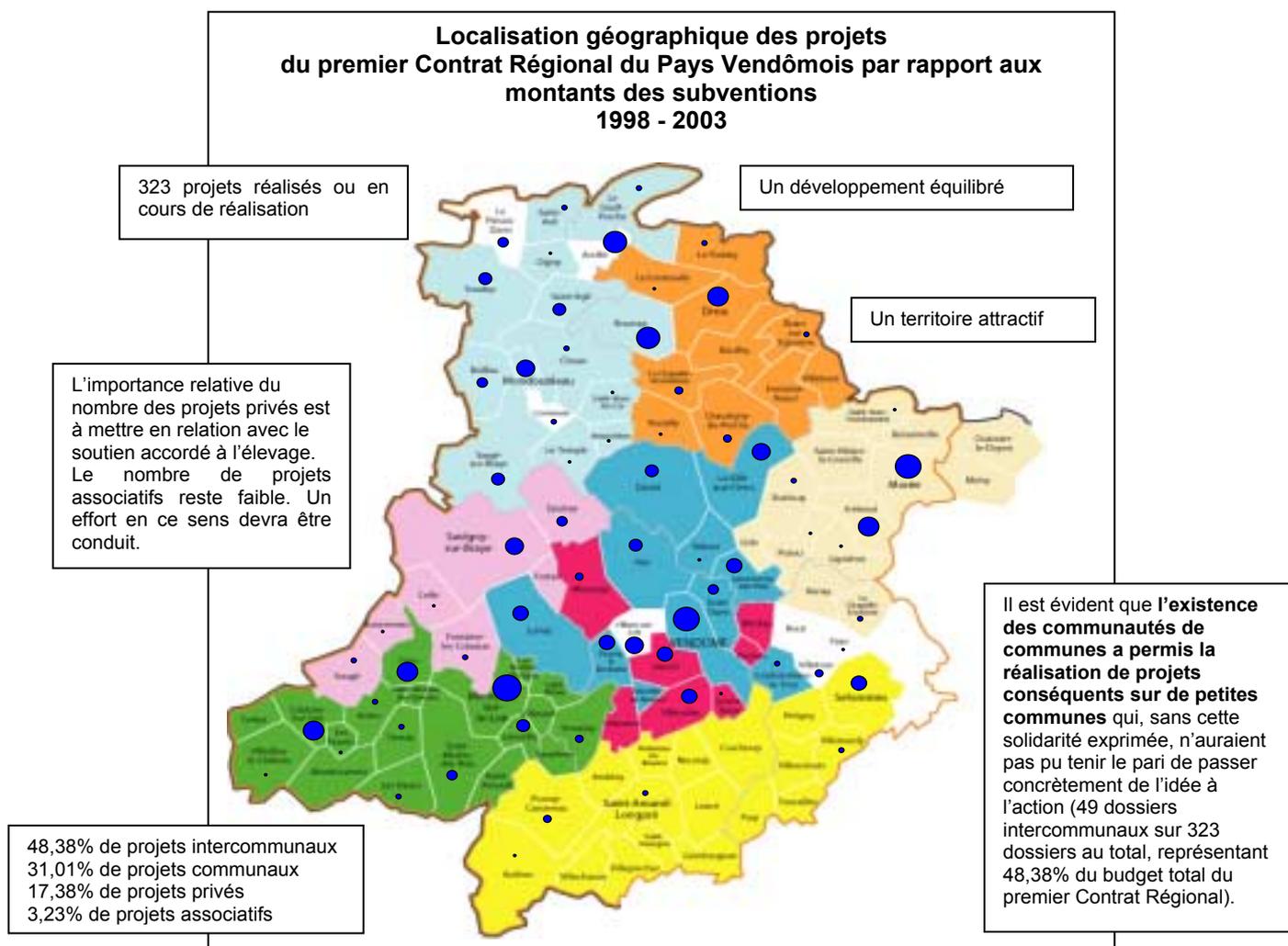
**Indicateur n°3** : Montant des investissements générés par le Contrat de Pays : 31 275 814 € de dépenses réelles et 17 865 815 € de dépenses subventionnables. (représentant 323 dossiers)

Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur quantitatif de moyens. Le but est de mesurer l'effet de levier financier créé par le Contrat de Pays : pour un euro investi par la Région combien d'euros investis localement ?

Pour 1 € de la Région : 5 € investis réellement localement et bénéficiant directement à l'économie locale, d'où un véritable effet levier de la Région sur l'économie locale.

**Indicateur n°4** : Localisation géographique des projets au sein du Pays (en nombre et en montant de subvention régionale)



### Caractéristiques de l'indicateur

L'indicateur est un indicateur qualitatif de réalisation. Il a pour but d'étudier la répartition géographique des projets selon leur commune de réalisation par l'établissement d'une carte. Pour des projets intercommunaux, on prendra en compte la commune de réalisation du projet. Dans le cas de projets n'ayant pas de localisation géographique précise, on établira une liste annexe. Pour la réalisation de la carte, on pourra adopter le code suivant : le montant des subventions régionales sera représenté sous la forme de cercles de taille proportionnelle à ces montants dans lesquels on mentionnera le nombre de projets subventionnés.

### Critère d'interprétation de l'indicateur

Le traitement cartographique des données recueillies permettra d'apprécier si le Pays est plutôt dans une stratégie d'essaimage des projets sur l'ensemble de son territoire ou s'il privilégie plutôt la réalisation de projets structurants sur quelques points de celui-ci (en tenant compte que cela ne dépend pas que de lui). L'indicateur permettra également d'évaluer la répartition des projets entre l'espace « urbain » et l'espace « rural » d'un Pays.

La répartition géographique des projets réalisés dans le cadre du premier Contrat Régional de Pays fait apparaître **un développement équilibré du Vendômois**, avec un ensemble de projets structurants répartis le long de la Vallée du Loir et au nord du Perche.

La communauté de Beauce et Gâtine, dernière communauté à avoir adhéré au Pays Vendômois (4 communes de son territoire étant précédemment adhérentes à un autre Pays) est celle qui a le moins profité de la dynamique du premier Contrat Régional de Pays du Vendômois.

Les projets structurants profitent aussi bien à la ville centre qu'à certains pôles ruraux et petites communes rurales. Cela reflète la politique du Pays Vendômois basée sur un principe de fédération des huit communautés de communes existantes et **la recherche de cohérence et d'équilibre des actions entre ces huit territoires**.

Les enjeux de centralité en Vendômois sont posés au sein de chaque communauté de communes dans un souci d'équilibre ville chef-lieu par rapport aux autres communes fédérées et non simplement en terme d'équilibre ville centre - campagne.

Si le rôle de Vendôme, ville centre du Vendômois, est renforcé à l'avenir, la ville pourra, à ce titre, faire appel à des outils complémentaires au Contrat de Pays, tel que le Contrat de ville moyenne régional.

Le choix des projets reflète **l'importance de la mise à niveau de certains équipements** opérés sur les territoires des huit communautés de communes **et de la valorisation du patrimoine local** au travers de ses richesses nombreuses, variées et dispersées sur tout le territoire.

Il est évident que l'existence des communautés de communes a permis la réalisation de projets conséquents sur de petites communes qui, sans cette solidarité exprimée, n'auraient pas pu tenir le pari de passer concrètement de l'idée à l'action (49 dossiers intercommunaux sur 323 dossiers au total).

### *Répartition des subventions par commune et par maître d'ouvrage*

Communes	Maître d'ouvrage Commune	Maître d'ouvrage Communauté	Dossier agricole / CUMA	ORAC	Associations	Syndicats CIAS	Privés	TOTAL
AMBLOY								0
AREINES								0
ARTINS	16007		7622					23629
ARVILLE	22867	278677	22409	2545				326498
AUTHON	3500							3500
AZE	26679	22867	11891	16083	9909			87429
BAILLOU	42767		38417					81184
BEAUCHENE			9122					9122

Communes	Maître d'ouvrage Commune	Maître d'ouvrage Communauté	Dossier agricole / CUMA	ORAC	Associations	Syndicats CIAS	Privés	TOTAL
BONNEVEAU			6555					6555
BOUFFRY			2592					2592
BOURSAY	22800		15244			138729		176773
BREVAINVILLE								0
BUSLOUP			15244					15244
CELLE			13263					13263
CHAPELLE ENCHERIE	15000							15000
CHAPELLE VICOMTESSE			42894					42894
CHAUVIGNY		45734	3835					49569
CHOUE			28812					28812
CORMENON				7256				7256
COULOMMIERS	14118		9124					23242
COUTURE		167694	20885	7182	29800			225561
CRUCHERAY								0
DANZE	14788	22867	7622			38112		83389
DROUE		41632	67007			72261		180900
EPUISAY	26679	22867	9270					58816
ESSARTS	6860							6860
FAYE			4116					4116
FONTAINE LES COTEAUX			11022	2510				13532
FONTAINE RAOUL								0
FONTENELLE			6708					6708
FORTAN								0
FRETEVAL	152449	108848		2765				264062
GAULT DU PERCHE			15244	6982				22226
GOMBERGEAN								0
HAYES				7203				7203
HOUSSAY	19666			8942				28608
HUISSEAU								0
LANCE								0
LAVARDIN		98467		1933				100400
LIGNIERES			6098	3587				9685
LISLE								0
LUNAY	96169		14635	9147				119951
MARCILLY								0
MAZANGE	20123		13132					33255
MESLAY								0
MOISY								0
MONDOUBLEAU	26679	168472		7825				202976
MONTOIRE	231801	16100	17300	17542	73294			356037
MONTROUVEAU								0
MOREE	115620	228592	16617	8994				369823
NAVEIL	11434	157080						168514
NOURRAY			3201					3201
OIGNY			7600					7600
OUZOUER								0
PERIGNY								0
PEZOU			7606	2 425				10031
PLESSIS DORIN	57168		7622					64790
POISLAY			5641	9146				14787
PRAY								0

Communes	Maître d'ouvrage Commune	Maître d'ouvrage Communauté	Dossier agricole / CUMA	ORAC	Associations	Syndicats CIAS	Privés	TOTAL
PRUNAY CASSEREAU	34067		14787					48854
RAHART	4116							4116
RENAY								0
ROCE								0
ROCHES L'EVEQUE								0
ROMMILLY DU PERCHE			13263					13263
RUAN SUR EGVONNE		26678	2439					29117
ST-AGIL		91469	7451					98920
ST-AMAND LONGPRE				9200				9200
ST-ARNOULT								0
ST-AVIT			18840	2439				21279
STE-ANNE			12043					12043
ST-FIRMIN DES PRES	2439	99091	7622	9200	2439			120791
ST-GOURGON								0
ST-HILAIRE LA GRAVELLE								0
ST-JACQUES DES GUERETS								0
ST-JEAN FROIDMENTEL	5793	8232						14025
ST-MARC DU COR			7549					7549
ST-MARTIN DES BOIS	11434		22370	12708				46512
ST-OUEN	46909			7091				54000
ST-RIMAY								0
SARGE	22867	20581	55349	9147				107944
SASNIERES								0
SAVIGNY	129400		55527	9200				194127
SELOMMES	26679	129817						156496
SOUDAY	29683		64573	4726				98982
SOUGE	12946	17700						30646
TEMPLE			7622					7622
TERNAY	21190		7622					28812
THORE	38112	93755	6806					138673
TOURAILLES								0
TREHET								0
TROO	89123	157200	7600					253923
VENDOME	355968		7000	5031	12587	13415		394001
VILLAVARD								0
VILLE AUX CLERCS	2134	152450	2592	8593				165769
VILLEBOUT								0
VILLECHAUVE								0
VILLEDIEU	11891							11891
VILLEMARDY	26679							26679
VILLEPORCHER								0
VILLERABLE	9147		19056			68602		96805
VILLEROMAIN								0
VILLETRUN							19209	19209
VILLIERSFAUX								0
VILLIERS	63115			14027		38112	7775	123029
<b>TOTAL</b>	<b>1886866</b>	<b>2176870</b>	<b>808461</b>	<b>213429</b>	<b>128029</b>	<b>369231</b>	<b>26984</b>	

Dossiers répartis sur plusieurs communes du Syndicat Mixte du Pays Vendômois :

**Associations : 69 239**  
**Communautés 32 532**  
**Syndicats 374 742**

**NB : 3 dossiers ont été réalisés sur la commune d'Epiais. Depuis, celle-ci ne fait plus partie du Pays Vendômois :**

**2 dossiers privés : 12 348**

**1 dossier communal : 6 098**

<b>Récap</b>	<b>Communes</b>	<b>1892964</b>
	<b>Communautés</b>	<b>2209402</b>
	<b>Agriculteurs</b>	<b>808461</b>
	<b>ORAC</b>	<b>213429</b>
	<b>Syndicats</b>	<b>743973</b>
	<b>Associations</b>	<b>197268</b>
	<b>Privés</b>	<b>39332</b>
	<b>TOTAL</b>	<b><u>6104829</u></b>

*Répartition du nombre de dossiers subventionnés par commune et par maître d'ouvrage*

Communes	Maître d'ouvrage Commune	Maître d'ouvrage Communauté	Dossier agricole / CUMA	ORAC	Associations	Syndicats, CIAS	Privés	TOTAL
AMBLOY								0
AREINES								0
ARTINS	1		1					2
ARVILLE	1	3	3	1				8
AUTHON	1							1
AZE	1	1	2	3	1			8
BAILLOU	2		4					6
BEAUCHENE			3					3
BONNEVEAU			1					1
BOUFFRY			1					1
BOURSAY	2		2			1		5
BREVAINVILLE								0
BUSLOUP			2					2
CELLE			1					1
CHAPELLE ENCHERIE	1							1
CHAPELLE VICOMTESSE			6					6
CHAUVIGNY		1	1					2
CHOUE			6					6
CORMENON				2				2
COULOMMIERS	2		2					4
COUTURE		1	3	1	1			6
CRUCHERAY								0
DANZE	1	1	1			1		4
DROUE		1	8			1		10
EPUISAY	1	1	3					5
ESSARTS	1							1
FAYE			1					1
FONTAINE LES COTEAUX			2	1				3
FONTAINE RAOUL								0
FONTENELLE			1					1
FORTAN								0
FRETEVAL	1	2		1				4
GAULT DU PERCHE			2	1				3
GOMBERGEAN								0
HAYES				1				1

Commune	Maître d'ouvrage Commune	Maître d'ouvrage Communauté	Dossier agricole / CUMA	ORAC	Associations	Syndicats, CIAS	Privés	TOTAL
HOUSSAY	1			1				2
HUISSEAU								0
LANCE								0
LAVARDIN		2		1				3
LIGNIERES			2	1				3
LISLE								0
LUNAY	2		2	1				5
MARCILLY								0
MAZANGE	1		5					6
MESLAY								0
MOISY								0
MONDOUBLEAU	1	5		3				9
MONTOIRE	4	1	1	3	2			11
MONTROUVEAU								0
MOREE	5	3	2	1				11
NAVEIL	1	2						3
NOURRAY			1					1
OIGNY			1					1
OUZOUE								0
PERIGNY								0
PEZOU			2	1				3
PLESSIS DORIN	2		1					3
POISLAY			1	1				2
PRAY								0
PRUNAY CASSEREAU	3		2					5
RAHART	1							1
RENAV								0
ROCE								0
ROCHES L'EVEQUE								0
ROMMILLY DU PERCHE			2					2
RUAN SUR EGVONNE		1	1					2
ST-AGIL		1	2					3
ST-AMAND LONGPRE				1				1
ST-ARNOULT								0
ST-AVIT			4	1				5
STE-ANNE			2					2
ST-FIRMIN DES PRES	1	1	1	1	1			5
ST-GOURGON								0
ST-HILAIRE LA GRAVELLE								0
ST-JACQUES DES GUERETS								0
ST-JEAN FROIDMENTEL	1	1						2
ST-MARC DU COR			2					2
ST-MARTIN DES BOIS	1		4	2				7
ST-OUEN	3			2				5
ST-RIMAY								0
SARGE	1	1	10	1				13
SASNIERES								0
SAVIGNY	3		8	1				12
SELOMMES	1	2						3
SOUDAY	3		10	1				14
SOUGE	3	1						4

Communes	Maître d'ouvrage Commune	Maître d'ouvrage Communauté	Dossier agricole / CUMA	ORAC	Associations	Syndicats, CIAS	Privés	TOTAL
TEMPLE			1					1
TERNAY	1		1					2
THORE	1	3	2					6
TOURAILLES								0
TREHET								0
TROO	6	1	1					8
VENDOME	9		1	1	3	2		16
VILLAVARD								0
VILLE AUX CLERCS	1	3	1	2				7
VILLEBOUT								0
VILLECHAUVE								0
VILLEDIEU	1							1
VILLEMARDY	1							1
VILLEPORCHER								0
VILLERABLE	1		2			1		4
VILLEROMAIN								0
VILLETRUN							2	0
VILLIERSFAUX								0
VILLIERS	3			2		1	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>39</b>	<b>131</b>	<b>39</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>304</b>

Dossiers répartis sur plusieurs communes du Syndicat Mixte du Pays Vendômois :

Associations : 9  
Communautés et syndicats 10

**TOTAL 323**

NB : 3 dossiers ont été réalisés sur la commune d'Epiais. Depuis, celle-ci ne fait plus partie du Pays Vendômois

## II. Indicateurs relatifs à des objectifs transversaux

### A- Objectif : « territorialisation de la politique régionale »

#### Rappel des objectifs régionaux

« [Les Contrats de Pays] permettent à la Région d'apporter des réponses appropriées à des situations locales différenciées »

« Les Contrats de Pays ont pour objectif un aménagement équilibré du territoire régional. »

« Ils visent l'aménagement de l'espace afin qu'il n'y ait pas de secteurs géographiques oubliés du développement économique et social. »

« Maintien des grands équilibres entre ville et campagne. »

#### Question évaluative

L'objectif de la prise en compte de la spécificité des territoires par la politique régionale des Contrats de Pays a-t-il été atteint ?
---

**Indicateur n°5** : Liste de réalisations innovantes et/ou ayant une forte liaison au territoire

Démarches d'association des acteurs et des élus

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi la réalisation est-elle innovante et/ou a-t-elle une forte liaison au territoire ?
Démocratie participative			<p>Groupes pour lesquels la concertation s'est créée grâce au Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viticulteurs</li> <li>- Industriels</li> <li>- Agriculteurs</li> <li>- Porteurs de projets culturels et touristiques</li> <li>- Travail des commissions thématiques depuis le départ</li> <li>- La vie des commissions a débouché sur la création du conseil de développement</li> <li>- Le conseil de développement s'est réuni régulièrement avec des réunions très ouvertes</li> </ul>

Démarches méthodologiques du Pays en terme de prospective

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi la réalisation est-elle innovante et/ou a-t-elle une forte liaison au territoire ?
Innovations du Pays			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir créé les conditions pour que les gens se rencontrent, échangent et réalisent</li> <li>- Avoir mis en œuvre une ingénierie de territoire qui définisse les stratégies de mise en œuvre des axes prioritaires</li> <li>- Avoir aidé la réalisation de projets qui, sans le soutien du Pays, n'auraient pas vu le jour</li> <li>- Avoir favorisé des démarches Pays là où les collectivités isolées ne peuvent agir seules</li> </ul>
<p>Programme de recherche / développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> <li>- NTIC</li> <li>- Charte Paysagère</li> <li>- Viticulture</li> <li>- Elevage</li> </ul>	<p>Syndicat Mixte en partenariat avec la CDC (Direction Région Centre)</p> <p>Convention du 30/06/98 et 03/07/00</p>	<p>22 870 €</p> <p>(fonds FRAC)</p>	<p><b>Reconnaissance d'orientations stratégiques dans les domaines de développement jugés prioritaires pour le Pays</b></p> <p><u>Tourisme</u> : définition d'un concept de tourisme de courts-séjours en Vendômois</p> <p><u>NTIC</u> : mobilisation forte des industriels sur le sujet pour un développement d'usages privés liés aux TIC. Rebondissement sur ce thème lors de la recherche d'un thème fédérateur Leader + qui devient un outil de développement au service de tous (collectivités, associations, privés)</p> <p><u>Viticulture</u> : définition des grands axes de développement de la stratégie viticole validée par un CLO et création d'un emploi au sein du Syndicat et obtention de l'AOC des vins</p> <p><u>Environnement/paysage</u> : définition de priorités environnementales et paysagères et de recommandations se traduisant par un premier programme d'opérations démonstratives</p> <p><u>Élevage</u> : contribution à l'élaboration du futur CTE élevage, valorisant à la fois un développement des exploitations d'élevage en Vendômois et une prise en compte de l'environnement.</p> <p>(Fonds Apport incontestable aux dynamiques locales.</p>

		FRAC)	<b>Continuité de la mobilisation des acteurs du Vendômois</b> en études et recherche après la signature du programme opérationnel et capacité à mobiliser des industriels
--	--	-------	---

Projets illustrant les axes stratégiques de la Charte de Développement  
Valorisation et préservation de l'environnement

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi la réalisation est-elle innovante et/ou a-t-elle une forte liaison au territoire ?
Maison Botanique	SICAD	138 729 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Lien fort avec la sensibilisation, la préservation et la valorisation des paysages typiques du Vendômois.</li> <li>. Partenariat entre des associations d'animation locales (Atelier vivant, Maison Botanique) qui assurent la gestion, et un syndicat intercommunal qui porte l'investissement nécessaire.</li> <li>. Création d'une structure d'accueil et d'échange pour les enfants, les scolaires, les professionnels du paysage en milieu rural isolé (ex : étude de l'ENGREF sur le caractère identitaire de la Trogne).</li> <li>. Ouverture sur les associations du Vendômois, création de deux emplois jeunes et arguments pour la réouverture d'un restaurant-épicerie de proximité à Boursay.</li> <li>. Un équipement original dans une toute petite commune dont le projet vise à créer un centre de ressource des Trognes.</li> </ul>
Édition d'un carnet des paysages et architecture du Perche Vendômois	CAUE	3 800 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Premier ouvrage porté en co-partenariat par le CAUE avec un éditeur local édition « Recherche Lune » en vue d'une série plus complète des différents terroirs qui composent le Vendômois.</li> <li>. Sensibilisation du grand public à la qualité des patrimoines en reliant les édifices au sol à la végétation qui les entourent.</li> </ul>
Coteau des Coutils	Ville de Vendôme	27 341 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mise en valeur des patrimoines viticoles de la Vallée du Loir (Maison de Vigne, préservation mémoire des cépages, vergers) et création d'un circuit de promenade pour citoyens.</li> </ul>
Réflexion sur les déchets paysagers			Réflexion avec les 3 Chambres Consulaires sur les besoins encore existants sur le Vendômois.

Projets illustrant les axes stratégiques de la Charte de Développement  
Activité économique et NTIC

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi la réalisation est-elle innovante et/ou a-t-elle une forte liaison au territoire ?
Soutien à l'élevage bovin laitier	Agriculteurs	532 006 €	<b>Assurer la pérennité</b> d'une filière spécifique du Vendômois 90 élevages laitiers modernisés qui favorisent non seulement une meilleure prise en compte de l'environnement mais aussi un soutien à l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs.
Certification du fromage de chèvre du Perche et Loir	Agriculteurs	14 828 €	Valorisation d'un produit de terroir par une démarche de certification et remettant en valeur un ancien moule à fromage du Perche en forme de trèfle.
Observatoire des vins	Communauté du Pays de Vendôme	48 021 €	Renforcement de la qualité des vins du Vendômois, dont l'image est très liée à celle du territoire. Création d'un outil de travail de proximité pour les viticulteurs du Vendômois, siège du Syndicat et permettant l'accueil de la personne embauchée. Volonté de travail en équipe renforcée par l'engagement d'un CLO.
Projets touristiques :			Ensemble de projets liés à la valorisation des patrimoines naturels, culturels et historiques du Vendômois
- Parc hippique	Communauté	67 004 €	Mise en valeur des animations équestres

- Arville	Communauté	274 408 €	Réalisation d'une scénographie ambitieuse
- La Possonnière	Commune	167 694 €	Maintien du patrimoine Maison d'Écrivains ouvert au public et création d'une association spécifique Pierre de Ronsard
- Coteau de Trôo	Communauté et commune	157 200 € 62 444 €	Un projet de cheminement touristique et de confortement du coteau impliquant la communauté, la commune et les associations locales
- La Picotière	Privé	19 208 €	Soutien à la création d'un lieu d'hébergement « de charme » non référencé
- Églises à fresque	Association	51 628 €	Une mise en valeur collective des différents sites (pupitre d'accueil et panneaux émaillés)
- Projets de randonnées intercommunales	Syndicats intercommunaux	82 322 € 40 700 €	Valorisation de deux circuits par commune et d'un circuit intercommunal ou d'un programme de plantation et d'amélioration paysagère.

Projets illustrant les axes stratégiques de la Charte de Développement  
Cadre de vie et vie associative

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi la réalisation est-elle innovante et/ou a-t-elle une forte liaison au territoire ?
Étude habitat intercommunautaire	Communautés Pays de Ronsard et Haut Vendômois	21 098 €	. Première étude intercommunautaire soutenue par le Pays le long du Loir. . Deux communautés le long du Loir situées de part et d'autre de l'agglomération Vendômoise . Un diagnostic suivi de la mise en œuvre d'opérations exemplaires de réhabilitation de maisons vacantes en centre-bourg et d'opération HLM . Une réflexion de mise en cohérence des documents d'urbanisme sur les territoires des communautés . Établissement d'une fiche informatisée de recensement des démarches de recherche de logements
Grange de St-Agil	Communauté des Collines du Perche	91 470 €	. Création d'une agence de développement culturelle rurale . Mise en valeur du patrimoine bâti percheron en plein centre bourg d'une petite commune . Mise à disposition de locaux pour des actions culturelles communautaires

**Le Pays a un rôle moteur** en matière :

- de démocratie participative, par le Contrat Régional de Pays et Leader +
- de prospective
- de projets illustrant les axes stratégiques de la première Charte de Développement
- de contractualisation (un deuxième contrat avec l'Europe : Leader +)

Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'indicateur qualitatif de réalisation.

Critères d'interprétation

L'innovation et la valorisation des ressources locales sont deux éléments primordiaux d'une politique de développement local. Le dénombrement des actions entrant dans ce champ pourra permettre une agrégation au niveau régional et un classement thématique des projets. L'auto-évaluation, dans un deuxième temps, donnera la possibilité de mesurer quel a été l'impact des ces projets sur le développement local du pays.

C'est un Pays innovant en :

- investissement intellectuel et relationnel
- mode d'action « Agir ensemble là où les acteurs isolés ne peuvent agir »
- partenariats (CDC, Europe)

Il tire sa légitimité de la reconnaissance de l'intérêt de son action sur un territoire issu de l'histoire.

**Indicateur n°6** : Liste des projets pour lesquels le Pays a joué un rôle moteur

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi la réalisation correspond-elle à l'échelle « Pays » ou la dépasse-t-elle ?	
Maison Botanique	SICAD	138 729 €	<u>Échelle Pays</u> Mise en valeur de l'identité paysagère du Perche et de la Trogne. Lieu de rencontre pour les différents partenaires du paysage (élus, scolaires, étudiants, agriculteurs, associations, grand public)	<u>Au delà échelle Pays</u> Renommée du travail de la Maison Botanique sur les Trognes, sujet sur lequel les étudiants de l'ENGREF ont été amenés à réfléchir, grâce à la communauté des Collines du Perche en partenariat avec le Pays et la Chambre d'Agriculture)
Grange de St-Agil	Communauté	91 470 E	Création d'une agence rurale de développement culturel	Travail en partenariat avec le Minotaure, créé une synergie ville-campagne
Programme de recherche/développement (5 études)	Syndicat Mixte		Reconnaissance d'orientations stratégiques de développement du Pays prioritaires et de mobilisation des acteurs locaux et industriels	Partenariat du Vendômois avec la CDC Région Centre et candidature à Leader +
Soutien à l'élevage	Privés	543 706 €	Pérennité de l'élevage laitier en Vendômois	Maintien de l'intérêt de la fromagerie BEL pour le ramassage du lait en 41
Observatoire des vins	Communauté du Pays de Vendôme	48 021 €	Outil de formation et de dégustation des vins de proximité	Reconnaissance de l'AOC et de l'image du Vendômois
La Possonnière	Communauté du Pays de Ronsard	167 694 €	Mobilisation d'acteurs locaux pour faire émerger une véritable économie touristique en Vendômois	Renommée internationale du poète Ronsard
Coteau de Trôo	Communauté du Pays de Ronsard		Mise en réseau d'acteurs autour de la valorisation d'un patrimoine	Valorisation de l'image du Vendômois au travers d'un patrimoine original

La Picotière	Privé	19 208 €	Accueil de charme spécifique	Développement de tourisme d'affaires en Vendômois
Étude habitat intercommunautaire	Communautés Pays de Ronsard et Haut Vendômois	21 098 €	Réflexion approfondie de 2 nouvelles communautés sur un thème fédérateur pour toutes les communes qui composent ces 2 communautés	Intérêt de l'État pour une réflexion cohérente SCOT / Vallée du Loir

Un Pays réactif face aux besoins exprimés sur le terrain en fonction des priorités Pays affichées et qui s'est totalement investi dans :

- un programme de recherche – développement en partenariat avec la CDC, aux côtés de la Région Centre,
- le soutien à l'élevage et à la viticulture,
- l'enrichissement de l'offre touristique,
- la valorisation du patrimoine local comme soutien aux animations, identité paysagère du Perche, patrimoine bâti, historique et culturel,
- la fédération des communautés de communes et des premières réflexions intercommunales.

#### Caractéristiques de l'indicateur

Cet indicateur est un indicateur qualitatif. Il s'agit ici de recenser les projets : soit initiés par le pays, soit que celui-ci a contribué à faire éclore, soit ayant une assise territoriale correspondant à l'échelle « Pays » ou dépassant le territoire « Pays » (projets inter-Pays)

#### Critères d'interprétation

Les Pays ayant saisi l'opportunité de la mise en œuvre d'un programme d'actions pour conduire ou participer à des actions de ce type ont amplifié la valeur ajoutée qu'ils apportent au développement de leur territoire. Il s'agit généralement de projets spécifiques très liés aux potentialités locales du territoire.

## B- Objectif : « organisation du développement territorial »

#### Rappel des objectifs régionaux

*« Les Pays s'organisent de façon à réunir des compétences et des moyens adaptés à l'élaboration et à l'exécution d'un projet intercommunal et d'intérêt général pour le secteur »*  
*« La Région soutient de façon privilégiée les opérations réalisées en intercommunalité (un minimum de 20% de la dotation régionale doit leur être affectée) »*

#### Question évaluative

Quels effets les Contrats de Pays de première génération ont-ils eu sur l'organisation des territoires ?

#### Commentaires sur la question évaluative

La politique régionale des Contrats de Pays a abouti à la création de 31 Pays ce qui correspond à un maillage complet du territoire régional. Il semble intéressant de ne pas en rester à cette vue quantitative (même s'il est important de la rappeler) et d'appréhender le fonctionnement des structures porteuses du Contrat de Pays d'un point de vue plus qualitatif. De même, il paraît important de s'intéresser à l'organisation infraterritoriale en EPCI à fiscalité propre qui sont de plus en plus appelés à être les partenaires des Pays pour le développement des territoires.

**Indicateur n°7 : Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires en pourcentage**

Type de bénéficiaires	Crédits engagés	Nombre de projets
EPCI	48,44%	56
Communes	31,07%	77
Associations	3,24%	17
Privés	17,25%	173
<b>TOTAL</b>		<b>323</b>

Le Pays a largement contribué à la création de nouvelles communautés de communes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le territoire du Pays est couvert par 8 communautés de communes, d'où l'importance des projets communautaires (48,38%)

Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur quantitatif de moyens. On inclura dans les crédits engagés les crédits délégués réellement utilisés.

Critères d'interprétation de l'indicateur

On pourra, tout d'abord, comparer l'indicateur avec le critère initial défini par la Région : 20% des crédits engagés doivent l'être par des structures intercommunales. On pourra ensuite croiser le résultat de cet indicateur avec l'indicateur portant sur le nombre de communes adhérentes à une communauté de communes : existe-t-il une corrélation entre, d'une part, un fort taux d'intercommunalité et un taux important de crédits engagés en faveur d'un EPCI à fiscalité propre ?

La comparaison entre le nombre de projets financés et le montant des crédits engagés pourra enfin permettre de déterminer quelles sont les envergures financières des projets en fonction des types de bénéficiaires.

Si le montant d'aides accordées aux porteurs de projets privés est nettement inférieur aux aides consenties pour les projets publics, les montants d'investissements privés restent conséquents (cf 150 000 € en moyenne pour un projet d'élevage).

**Indicateurs n°8 : Part des communes du Pays adhérant à un EPCI à fiscalité propre**

	Début de la démarche	Fin du Contrat
Communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre	30,60%	93%
Communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre à TPU	17,6%	93,3%

Existence de trois communautés à la création du Pays en 1996 :

du Pays de Vendôme : 11 communes en TPU

du Vendômois Rural : 7 communes en TPU

du Collines du Perche : 13 communes (passage en TPU en 1999)

et huit en TPU à la fin du premier Contrat Régional de Pays.

L'inquiétude exprimée par les communautés de communes est la stabilité (voire légère baisse) des recettes communautaires basées sur les taxes professionnelles qui bougent peu et l'augmentation des besoins en dépenses pour la pérennisation d'emplois et la qualité des services.

Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'indicateurs quantitatifs de résultat. On prendra comme date de début de la démarche l'agrément de la candidature du Pays par la Commission Permanente Régionale.

### Critères d'interprétation de l'indicateur

La création des communautés de communes sur le territoire des Pays n'est sans doute pas totalement imputable à la seule politique des Pays même si elle a eu un rôle très important en terme d'incitation financière, de création d'habitudes de travail en commun au sein des comités syndicaux des syndicats de Pays et d'appui technique apporté par les techniciens des Pays.

Les indicateurs concernant le nombre de communautés de communes à TPU pourraient permettre d'apprécier si les communes sont plutôt inscrites dans une démarche d'intercommunalité de gestion ou bien d'intercommunalité de projet impliquant une solidarité accrue entre les communes.

### **Indicateur n°9 : Ressources humaines dédiées au développement du territoire**

Nombre d'agents de développement, de chargés de mission ou d'assistants ayant travaillé pour le Pays pendant au moins deux ans au cours des sept dernières années :

	<b>Nombre</b>
Agent(s) de développement généraliste(s)	1
Chargé(s) de mission	(Préciser la mission)
Assistant(s), secrétaire(s)	1

Les élus du Pays Vendômois ont fait le choix de ne pas multiplier le personnel du Pays, mais de demander à l'agent de développement d'aller chercher les interlocuteurs concernés sur les différents projets menés sur le territoire et d'agir en concertation.

Nombre de chargés de mission travaillant dans les EPCI à fiscalité propre du Pays : 7 secrétaires généraux / chargés de mission et 7 chargés de missions propres à la Communauté du Pays de Vendôme

### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'évaluer les moyens humains dont les Pays et leur territoire se sont dotés en vue de la mise en place d'une ingénierie de projet efficace. Le critère des deux ans a été élaboré dans le but de prendre en compte les chargés de mission ayant été employés pour animer des procédures particulières. (ORAC, OPAH...)

### **Indicateur n°10 : Coopération entre l'agent de développement du Pays et les techniciens des communes et des EPCI**

Oui, nombreuses et variées selon les projets de Pays discutés ou les groupes de travail Pays concernés.

Ex : coordination études intercommunales Habitat, étude ENGREF sur les Trognés.

Le Pays agit de façon concertée, là où les acteurs individuellement n'auraient pas de poids.

### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de moyens. Le but est d'identifier la capacité du Pays à créer un réseau de techniciens sur son territoire.

### Critères d'interprétation de l'indicateur

Un travail en synergie entre les équipes techniques des Pays et des EPCI et des communes le composant est source de réussite pour le développement du territoire. Une collaboration étroite en dehors des contacts administratifs sous forme de rencontres formelles ou informelles semble donc primordiale.

**Indicateur n°11** : Liste des autres procédures ou actions ayant été portées ou étant portées par le syndicat de Pays en dehors du Contrat de Pays

- Programme de recherche / développement avec la CDC (4 études)
- Programme de recherche / développement avec l'Etat (1 étude)
- Programme d'initiative communautaire Leader +
- Réflexion sur les déchets professionnels en partenariat avec 3 chambres consulaires

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de moyens.

**Indicateur n°12** : Nombre d'études pour lesquelles le FRAC territoire a été mobilisé (quel que soit le maître d'ouvrage) : 3 par le Pays (étude tourisme, étude charte paysagère, actualisation de la charte).

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur quantitatif de réalisation. Le but est d'évaluer le nombre de fois où des acteurs du territoire ont fait appel au Fonds régional d'aide au conseil (FRAC) inscrit au CPER 2000-2006. Le FRAC « territoires » est un outil au service de l'ingénierie de projet. Il a pour but de soutenir l'investissement immatériel en « matière grise » favorisant l'émergence de projet de territoires, leur accompagnement et leur suivi.

#### Critères d'interprétation de l'indicateur

Il s'agit d'évaluer le recours du territoire à l'outil FRAC pour appréhender en partie le niveau de production de connaissance sur le Pays. Cette production de connaissance est un outil sur lequel le développement du territoire peut s'appuyer (étude de marché, d'impact, évaluation d'une action...) pour le rendre plus efficace.

**Indicateur n°13** : Liste des études menées par le Pays

- Étude tourisme
- Étude Charte Paysagère
- Études TIC (2)
- Actualisation de la Charte
- Réflexion sur les déchets professionnels
- Participation à la réflexion sur le caractère identitaire de la Trogne par les étudiants de l'ENGREF

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de moyens. L'évaluation porte sur le nombre et la nature des études menées par le Pays au cours du Contrat de Pays ou de l'élaboration de la charte. On comptera également, parmi ces études, celles ayant bénéficié du FRAC territoire.

#### Critères d'interprétation de l'indicateur

Il s'agit de recenser le nombre d'études diligentées par le Pays et leur thématique. Ce recensement permettra alors de qualifier le recours des Pays à cette production de connaissance qui s'avère souvent indispensable à la prise d'une décision stratégique pour le développement du territoire.

## C- Objectif : « démocratie participative »

### Rappel des objectifs régionaux

« [l'E.P.C.I., responsable de l'élaboration du projet de développement du Pays] s'appuie sur un groupe de réflexion et des groupes de travail spécialisés dont la composition est représentative de l'ensemble des partenaires concernés : élus, socioprofessionnels, milieux associatifs, services de l'Etat, de la Région, du Département... »

« Issu de ces groupes, le conseil de développement prévu par la loi du 25 juin 1999 sera mis en place dans chaque Pays »

### Question évaluative

Dans quelle mesure la politique régionale des Contrats de Pays a-t-elle permis le développement de la démocratie participative au sein des territoires ?
--

### Commentaires par rapport à la question évaluative

L'objectif de la participation du plus grand nombre au projet de développement du Pays a été acté dès l'origine des Contrats de Pays par la mise en place de groupes de travail et de réflexion. Depuis la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de juillet 1999, ces groupes se transforment en conseils de développement. Au-delà des aspects quantitatifs, il convient maintenant de s'attacher aux aspects qualitatifs de la participation de la société civile à la vie du Pays.

**Indicateur n°14** : Présence d'un Conseil de développement au sein du Pays et date de l'élection du président

[Conseil de développement depuis juillet 1999 \(cf liste\)](#)

[Élection d'une Présidente de ce conseil de développement en juin 2000](#)

### Caractéristiques de l'indicateur

L'indicateur est un indicateur quantitatif de réalisation.

**Indicateur n°15** : Participation des acteurs locaux à la vie du Pays

[Cette liste regroupe les acteurs du Pays participant soit au Conseil de développement, soit à des groupes de travail, comité de pilotage ou comité de programmation Leader +](#)

Acteurs issus de :	Nombre de participants	Cadre de la participation	Commentaires
Entreprises	21	Créaweb ; Vendôme impression ; SEVOP ; CV Vox ; France CitéVision ; SIGEFAC ; PEPNUM ; AGAVE ; Logic Entreprises ; Mauchien création ; R Informatique ; Minier Béton	Cette liste est le reflet de la réalité de la mobilisation des entreprises locales. Sujet porteur, les TIC, a permis de susciter l'intérêt des industriels. Logic entreprises, qui regroupe 28 entreprises, est devenue l'interlocuteur des élus.
Agriculture - viticulture	6	Agriculteurs ; viticulteurs ; cave coopérative ; Syndicat des Coteaux du Vendômois	Concertation rendue possible grâce à l'apport des fonds du programme de recherche / développement pour aider la viticulture.
Vie associative et culturelle	22	Télergie ; Lunécran ; Image et son en Vendômois ; Vendôme associations ; Nouvelle Graine ; Espace multimédias Droué ; Pierre de Ronsard ; L'Hectare ; Le	Les associations sont venues soutenir les démarches d'équipement et de réflexion des élus.

		Minotaure ; l'Echalier ; Maison des jeunes des Collines du Perche ; PIJ ; Atelier Cassereau	
Organismes départementaux ou régionaux	20	CCI ; Chambre de Métiers ; CDFR, Chambre d'Agriculture ; DDTEFP ; DDE ; CDRP ; ADELEC ; AFPA ; CAUE ; SELC ; CDOS ; CFPPA ; AFEC ; Service environnement Région ; service formation Région	La réflexion portée sur les équipements, soutenu par le Pays et les NTIC, a favorisé les rencontres
Autres : Tourisme - Environnement	11	VLE ; OTSI du Haut Vendômois ; OT Vendôme ; CDT ; OTSI Montoire ; Perche Découverte ; OTSI du Perche ; Perche Nature ; Maison Botanique ; Fédération de Pêche ; Fédération de chasse ; Lycée agricole Areines ; Lycée Ronsard ; Lycée Ampère ; CFPPA, ISMER ; Collège Mondoubleau ; ARRONAX formation	Les acteurs touristiques se sont trouvés amenés à travailler dans une logique de bassin d'emploi plus que d'entités touristiques
Formation – Éducation	10		
Service - Insertion	8	PLIE ; PAIO ; Sous-Préfecture ; Régie de quartier ; CIAS	Démarrage des concertations récentes dans le cadre du SPE

Cette liste démontre la capacité du Pays à avoir réuni autour de lui un panel complet des forces vives de son territoire (le Conseil de Développement a été créé dès 1999 et sa présidente élue en juillet 2000). Les contacts ne cessent de s'enrichir, la mobilisation des nouveaux acteurs du Pays dans le cadre de Leader + a largement contribué à amplifier le mouvement de concertation initié dès la préparation de la première Charte de Développement.

L'actualisation de la Charte le 17 mai 2003 avec 120 participants, 50 non élus et 70 élus en est une illustration formelle.

Citer les acteurs avec lesquels un partenariat plus poussé a été établi dans le cadre de la réalisation d'un projet

- Sous-Préfecture : pour l'accompagnement des actions du Pays
- CAUE : pour tous les projets touchant à l'environnement ou au cadre de vie, à la réflexion sur l'utilisation d'un équipement, son aménagement et son fonctionnement.
- Chambre d'Agriculture (techniciens – élus) : pour l'émergence le repérage des projets, l'information et l'appui au montage des dossiers agricoles (cf convention).
- Cellule Europe 41 : pour l'élaboration de la candidature Leader + et appui à la mise en œuvre du programme.
- Association Téléergie : pour l'élaboration de la candidature Leader + et le suivi de la communication du Pays.
- Logic Entreprises : pour la réflexion sur le développement économique et les NTIC.
- Syndicat des viticulteurs : pour l'aide à la définition de la stratégie de développement viticole en Vendômois.
- Maison Botanique : pour la finalisation du projet de la Maison Botanique et du chemin des Trognes.
- Perche Découverte : pour les projets d'animation équestre et la réflexion sur la grange de Saint-Agil, en préalable à la création d'une nouvelle association culturelle l'Echalier.
- OTSI de Vendôme et association Pierre de Ronsard : pour la réflexion sur le développement de courts-séjours en Vendômois.
- CDRP : pour tous les projets de randonnée.
- Perche Nature : pour la réflexion sur la Charte Paysagère.
- ISMER : pour la réflexion sur les formations de proximité.
- CDFR / PAIO / PLIE / Sous-Préfecture / CIAS : pour les réflexions sur les services et la mobilité.

Le Pays Vendômois s'appuie sur une quinzaine d'organismes identifiés pour l'accompagner en permanence dans son action.

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit à la fois d'un indicateur quantitatif et d'un indicateur qualitatif ayant pour but d'estimer la place accordée dans la réflexion aux acteurs locaux et ce à l'intérieur ou à l'extérieur du Conseil de développement. Les commentaires ont pour but de qualifier la participation des différents acteurs. Dans un second temps, les acteurs avec lesquels il a existé un partenariat plus poussé seront précisés en spécifiant le cadre de la participation.

#### Critères d'interprétation de l'indicateur

Le Pays, comme espace de réflexion, de planification, ..., a toute légitimité à réunir la plus grande diversité d'acteurs présents sur le territoire. Il s'agit en fait de créer de véritables partenariats pour favoriser la réussite des projets. L'objectif est donc de mesurer la place qui leur est faite. Dans le cadre de l'auto-évaluation, on pourra déterminer si ce partenariat a été décisif ou non quant à la réussite du projet.

### III. Indicateurs relatifs à des objectifs thématiques

#### A- Objectif: « services à la population »

##### Rappel des objectifs régionaux

*« [Les Contrats de Pays] permettent de [...] s'organiser et de se doter d'équipements et services répondant aux attentes et besoins de la population »*

*« [...] la stratégie de développement global [...] devra notamment prendre en compte les thèmes [...] des services au public »*

*« [...] les Contrats de Pays devront enfin être le cadre privilégié pour initier des démarches et des opérations nouvelles dans le domaine des services en milieu rural »*

##### Question évaluative

Dans quelle mesure les Contrats de Pays ont-ils permis de développer les services à la population ?
---

**Indicateur n°16** : Nombre de bénéficiaires de services mis en place dans le cadre du Contrat de Pays

Liste des services	Nombre de projets	Estimation du nombre de bénéficiaires
<u>Services à l'enfance et à la petite enfance :</u>		
- restaurants scolaires	5	220
- garderies	2	60
- aires de jeux éducatifs	4	100
<u>Services de maintien à domicile :</u>		
- Portage de repas	1	700
<u>Services culturels :</u>		
- Salles de spectacles	3	
- Bibliothèques / médiathèques	6	
- Ecole de musique	1	

L'effet du premier Contrat Régional de Pays concerne avant tout la mise aux normes d'équipements et le maillage du territoire en équipement de qualité.

Le développement de services a été peu soutenu dans le cadre du premier Contrat de Pays pour deux raisons essentielles : la non éligibilité des frais de fonctionnement et le manque de projets innovants..

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur quantitatif. L'indicateur inclura la fréquentation induite par la création d'un nouveau service mais aussi la fréquentation engendrée par une rénovation, une mise aux normes...

#### Critères d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur donnera la possibilité d'agréger au niveau régional le nombre de projets et le nombre de bénéficiaires de services mis en place dans le cadre du Contrat de Pays.

**Indicateur n°17** : Liste des actions mises en place dans le cadre des Contrats de Pays pouvant bénéficier à un public fragile

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action bénéficie-t-elle à un public fragile ?

La mise en œuvre des actions pressenties dans le cadre du Pays se sont finalement réalisées avec d'autres financements.

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de réalisation. On retiendra à la fois les actions spécifiquement dédiées à la prise en compte d'un public fragile et celles qui intègrent cette problématique. On entend par public fragile les populations faisant l'objet d'une exclusion sous toutes ses formes (population isolée, à mobilité réduite, à faibles revenus, au chômage, n'ayant pas accès à la culture ou aux loisirs...). Les actions de création de services publics de proximité, l'établissement de tarifs préférentiels...sont à intégrer dans cette liste.

**Indicateur n°18** : Liste des actions mises en place dans le cadre des Contrats de Pays favorisant le développement culturel du territoire

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action favorise-t-elle le développement culturel ?
Salle de spectacle « Le Minotaure »	Vendôme	228 674 €	Équipement culturel phare du Vendômois avec création d'une scène de 689 places
Salle multimédias	Lunay	91 470 €	Première salle en milieu rural dédiée aux animations multimédias, d'une capacité de 600 places debout et 200 assises
Grange de St-Agil	Communauté des collines du Perche	91 470 €	A suscité la création d'une agence rurale de développement culturel en milieu rural
École de musique de Montoire	Montoire	26 679 €	
Bibliothèques	St-Ouen Danzé Mondoubleau Villiers	14 330 € 14 787 € 26 679 € 26 679 €	Favoriser le maillage du territoire pour l'accès à la lecture et la création de bibliothèques de proximité, relais du centre départemental de prêts
Acquisition du manoir de la Possonnière	Communauté du Pays de Ronsard	167 694 €	Refonte du système de visites (horaires, jours de visites, contenu) Professionnalisation du personnel (guide diplômé) Aménagements des espaces extérieurs Mise en place d'un programme de manifestations culturelles (48 en 2003)
Médiathèques	Communautés Haut Vendômois Beauce et Gâtine	91 469 € 113 300 €	En cours de construction

Le Pays a favorisé l'émergence d'une vie culturelle bien répartie en Vendômois, avec entre autre la création de deux salles de spectacles importantes (Le Minotaure et Lunay), en faisant un lien avec la stratégie de développement touristique et l'animation locale à la Possonnière, Arville, Saint-Agil et Boursay.

Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif. On entend par action favorisant le développement culturel du territoire, la réalisation d'une salle de spectacle, d'une médiathèque, d'une école de musique ...(ce qui exclut les salles des fêtes et salles polyvalentes).

**B- Objectif : « développement économique et social »**

Rappel des objectifs régionaux

« [Les Contrats de Pays] visent l'aménagement de l'espace afin qu'il n'y ait pas de secteurs géographiques oubliés du développement économique et social »

« [...] la stratégie de développement global [...] devra notamment prendre en compte les thèmes de l'économie solidaire [...] »

## Question évaluative

Dans quelle mesure les Pays ont-ils participé au développement économique et social régional ?

### Indicateur n°19 : Aide aux entreprises dans le cadre des Contrats de Pays :

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide (sans double compte) :

	Total	Artisanat-Commerce	Industrie	Services	Agriculture	Tourisme
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide <sup>1</sup>		40	1	3	124	1
Pourcentage <sup>2</sup>						

<sup>1</sup>Sans double compte : on comptera une seule fois une entreprise ayant bénéficié directement ou indirectement de plusieurs aides.

<sup>2</sup>On établira ce pourcentage par rapport au nombre d'entreprises présentes sur le territoire dans chacun des secteurs d'activités concernés.

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide directe ou indirecte dans le cadre de (double compte possible) :

Aide	Nombre
PFIL	11
ORAC	40
Zones d'activité	5
Immobilier d'entreprise	6
Autre :	1
Agricoles	124
Tourisme	1
Association regroupant 28 entreprises	1

Au final, le Pays aura eu une action visible auprès :

- des commerçants et artisans via l'ORAC
- des agriculteurs (soutien à l'élevage, à la viticulture, aux CUMA)

Il aura surtout su créer un véritable échange avec l'association Logic Entreprises, lui permettant d'apprécier le rôle des TIC sur le développement économique et de devenir un partenaire crédible pour les industriels.

### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'indicateurs quantitatifs de résultat. On vise la prise en compte de l'ensemble des entreprises aidées. Une entreprise aidée est une entreprise ayant reçu une aide directe ou indirecte dans le cadre des Contrats de Pays. Au nombre ces aides, on compte les procédures (ORAC, PFIL...), les zones d'activité ou encore l'immobilier d'entreprise (ateliers-relais...). Pour relativiser ces valeurs absolues, on établira une pondération par rapport au nombre d'entreprises présentes sur le territoire par secteur d'activités concerné. Cette pondération permettra en outre d'établir des comparaisons entre secteurs.

### Indicateur n°20 : Aides à l'activité touristique dans le cadre des Contrats de Pays :

#### Activités d'hébergement :

Nombre d'entreprises aidées : 1 sur la partie aménagement des salles d'accueil de la Picotière

Nombre de lits créés : 34 (hors aide régionale)

Nombre de nuitées engendrées par l'augmentation de l'offre : + 1 200

Le secteur de l'hébergement reste l'un des secteurs très déficitaires en projets du Pays.

### Autres activités touristiques :

Liste des projets	Variation de fréquentation depuis la réception de l'aide (adapter l'unité de mesure)
Acquisition et mise en valeur des ruines du prieuré de Villedieu le Château	+ de 10 manifestations en 3 ans
Mise en valeur du Coteau de Trôo	+2 000 visiteurs en 2 ans, la majorité des travaux n'étant pas finalisés Capacité d'hébergement passé de 16 à 75 personnes en 10 ans
Mise en valeur des fresques et peintures murales	+ 100% de fréquentation
Valorisation du site troglodytique de Saint-André	+ 1 000 visiteurs
Acquisition du Manoir de la Possonnière	+ 6 000 visiteurs en 1 ans et 48 manifestations culturelles prévues en 2003, contre 13 en 2002
Illumination du château de Lavardin	Création d'un marché de Noël
Parc hippique des Collines du Perche	Diversité des utilisateurs (gens de chevaux, écoles, clubs de gym, collectivités)
Édition topo-guide Vallée du Loir	
Aménagement de la zone de loisirs et de la base nautique de Morée	Accès à la base gratuite. Augmentation de la fréquentation du camping qui est passé de 900 à 2 500 nuitées
Circuits vieilles pierres et lavoirs	Circuits en cours de création
Plan d'eau de Villiers	
Aménagement de 3 gares et d'un site Train Touristique Vallée du Loir	En plein été, la fréquentation journalière est passée de 200 à 400 personnes Aménagements en cours de finition, inauguration le 28 juin 2003
Aménagement de l'espace promenade à Boisvinet et pontons pour les barques	Première journée de fonctionnement en été 2003, tant de marcheurs et d'observateurs d'oiseaux
Aire d'accueil de Montoire	Aménagements en cours
Aménagement muséographique d'Arville	+ 7 000 visiteurs
Églises à fresques	St-Jacques / Lavardin, 20 000 dépliantes écoulés en deux étés. 2001 : 3 458 visiteurs.
Maison du tourisme de Fréteval	3 386 visiteurs et un marché artisanal avec 40 exposants.
Signalétique de Vendôme	Amélioration de l'information sur la ville et impact sur sa découverte par les Vendômois eux-mêmes (visites libres)
Point I saisonnier de Vendôme	2002 : 2 765 demandes d'informations, principalement par des touristes (26% d'étrangers)
Coteau des Coutils	Travaux juste finis

### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur quantitatif de réalisation et de résultat. Le but est de mesurer l'impact des Contrats de Pays sur le développement touristique au sein des Pays. L'évaluation passe par une mesure de la nouvelle offre touristique créée et de la demande qui en a résulté.

Le Pays a eu un effet fort sur la densification et l'enrichissement de l'offre touristique en Vendômois, de fait très liée à la variété du patrimoine local, naturel, bâti, historique.

Une meilleure organisation de l'offre existante (ex : randonnées), la création de nouveaux services et hébergements adaptés continuent à être des priorités.

### Indicateur n°21 : Impact sur l'emploi des Contrats de Pays :

Nombre d'emplois créés : 141

Pourcentage d'emplois créés par rapport à la population active (RGP 99) du territoire : 0,005%

Nombre d'emplois confortés : 425

Nombre d'emplois transférés au sein du Pays : 99,50%

Nombre d'emplois transférés au sein de la région : /

Nombre d'emplois transférés depuis d'autres régions : 0,5% correspondant à 7 emplois transférés de la Région Parisienne en 1999, mais dont l'entreprise a malheureusement fermé en 2002

Le développement de l'emploi en Vendômois s'apprécie quasi exclusivement sur un développement endogène. D'autres voies restent à explorer. Il est à remarquer que les secteurs d'activités soutenus prioritairement sont de fait des secteurs générateurs d'emplois directs et indirects (ex : agriculture, tourisme).

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur quantitatif d'impact. Certains chiffres seront sans doute difficiles à renseigner : on essaiera tout de même de faire une estimation. On relativisera le nombre d'emplois créés par la population active présente sur le territoire d'après le RGP 99. Le nombre d'emplois confortés correspond aux emplois existants dans les entreprises aidées (par exemple emploi de l'artisan dans le cadre d'une ORAC ou de l'agriculteur dans le cadre d'une aide à la diversification).

### Indicateur n°22 : Liste des projets portant spécifiquement sur les problématiques liées à l'emploi et à l'insertion

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action prend-elle en compte les problématiques liées à l'emploi ?
Bourse du Travail	Vendôme	48 651 €	Centre de multiservices autour de l'emploi et de la formation
Maison de l'emploi et de la formation	Montoire	200 623 €	Lieu de proximité favorisant les démarches de recherche d'emploi, d'embauche et de formation sur place

L'action du Pays en ce domaine est inexistante, cependant, depuis deux ans, le Pays a été interpellé par l'ensemble des membres du SPE (Service Public Emploi) pour réfléchir ensemble aux besoins spécifiques du Vendômois en matière de formations de proximité et d'emplois. A ce titre, le Pays est candidat à la démarche « diagnostic ressources humaines » récemment votée par la Région.

#### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de réalisation. La création d'une mission pour l'emploi, d'un équipement de formation, d'un chantier d'insertion, un partenariat avec l'ANPE ...peuvent figurer dans cette liste.

### Critères d'interprétation

L'indicateur fournira des éléments d'analyse sur la prise en compte de la question de l'emploi par les Pays, prise en compte qui devra être mise en perspective par rapport à la situation locale. On pourra également faire une typologie des différentes actions menées en faveur de l'emploi. Une mise en relation avec l'auto-évaluation portant sur les résultats permettra de définir quelles sont les actions les plus pertinentes et efficaces en fonction d'un type de territoire donné.

**Indicateur n°23** : Liste des projets prenant en compte les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action favorise-t-elle le développement des TIC ?
Étude relative au Parc Technologique et aux TIC	Syndicat Mixte du Pays Vendômois	22 867 €	A permis la prise de conscience de l'enjeu haut-débit pour le développement économique en milieu rural et pour le développement de tout le territoire (cf thème fédérateur Leader +)
Achat d'un vidéo projecteur	Association Logic entreprises	2 439 €	Interlocuteur « entreprises » reconnu des élus qui favorise la mise en commun de moyens des entreprises pour des formations communes liées au développement des usages des TIC
Préparation de la candidature et mise en œuvre d'un programme d'actions Leader +	Syndicat Mixte du Pays Vendômois	Fonctionnement du Pays et aide régionale à l'animateur Leader +	A permis de prendre conscience que les TIC sont un thème de développement fédérateur pour le Vendômois. La réflexion conséquente du Pays sur ce thème a été source d'innovation pour tous les acteurs

Les élus du Pays Vendômois ont reconnu les TIC comme vecteur de développement local grâce au partenariat initié, au départ avec les industriels dans le cadre de Logic Entreprises et de la communauté du Pays de Vendôme.

L'exercice de réflexion sur les TIC a été amplifiée par le travail relatif à la candidature du Pays au programme Européen Leader +, largement soutenu par la cellule Europe 41 et l'association Téléergie, et reconnu par l'Europe dans le cadre d'un programme de 1 599 000 €.

### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de réalisation. On établira la liste des projets intéressants les TIC en tenant non seulement compte des actions spécifiques (création d'un point Internet, développement des usages...) mais aussi de la présence des TIC dans des projets plus larges (équipement d'une zone d'activité de l'Internet à haut-débit...).

### Critères d'interprétation

Le développement des TIC constitue un enjeu important de l'aménagement du territoire. L'objectif de l'indicateur est d'apprécier si les territoires ont mesuré l'importance de cet enjeu, importance à mettre en relation avec les spécificités du territoire. Les TIC sont-elles prises en compte de manière épisodique dans des projets spécifiques ou font-elles partie du plus qualitatif apporté à un certain nombre d'actions ?

## C- Objectif « amélioration de l'habitat »

### Rappel des objectifs régionaux

« [Les Pays peuvent être amenés à conduire des] études globales sur l'habitat à l'échelle du Pays intégrant les spécificités urbaines et rurales dans une approche coordonnée... »

## Question évaluative

Dans quelle mesure les Pays ont-ils participé à l'amélioration de l'habitat ?

### Commentaires par rapport à la question évaluative

Les Contrats de Pays n'ont pas vocation à intervenir directement sur l'amélioration de l'habitat. Cependant, le Pays a pu, grâce à une échelle territoriale et à une structure appropriées, mener des études globales sur l'habitat. Il a, par ailleurs, eu la possibilité, de porter des procédures spécifiquement dédiées à l'amélioration de l'habitat.

**Indicateur n°24** : Etudes ou actions portées par le Pays ayant contribué à l'amélioration de l'habitat

Étude intercommunautaire portée par deux communautés de communes en partenariat avec le Pays.

Le Pays a suscité la réunion de deux communautés de communes situées le long de la Vallée du Loir, de part et d'autre de l'agglomération Vendômoise pour réfléchir ensemble et selon leurs spécificités aux actions prioritaires habitat à mettre en œuvre.

Cette réflexion a permis de mettre en évidence les nombreux besoins non résolus et des projets identifiés en matière de maintien des personnes âgées sur place, de logements locatifs en général et pour les jeunes en particulier, et de rappeler le schéma départemental en cours pour l'accueil des gens du voyage, et l'importance d'une réflexion cohérente des documents d'urbanisme sur un territoire communautaire pour maîtriser le foncier.

L'agrandissement du Foyer des Jeunes Travailleurs de Vendôme a fort heureusement déjà trouvé une solution de soutien à son projet de développement dans le cadre d'une réorientation récente du Contrat de Plan Etat-Région sur ce thème.

### Caractéristiques de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur qualitatif de réalisation. A titre d'exemple, les PLH, OPAH, PIG... peuvent faire partie des études ou actions menées par le Pays pour contribuer à l'amélioration de l'habitat.

### Critères d'interprétation

L'indicateur fournira des éléments d'analyse concernant le rôle que les structures « Pays » peuvent jouer dans la mise en œuvre des politiques d'habitat. On pourra enfin déterminer quelles sont les études ou actions les plus souvent portées par les Pays.

## D- Objectif « amélioration de l'environnement »

### Rappel des objectifs régionaux

*« La prise en compte des préoccupations environnementales sera systématisée dans les Contrats de Pays. Elle se doit d'être développée au titre du « plus qualitatif » que le Conseil régional lui a fixé comme objectif à long terme »*

*« [...] la mise en place d'un « Contrat vert Paysage » du secteur concerné facilitera la conception et la mise en œuvre des programmes d'environnement spécifiques correspondant à une attente locale manifeste ou à un problème posé à résoudre »*

### Question évaluative

Dans quelle mesure la politique régionale des Contrats de Pays a-t-elle permis une prise en compte de la problématique environnementale ?

Le Pays Vendômois a soutenu des actions très diversifiées en matière de prise en compte de l'environnement :

- par l'élaboration d'une Charte Paysagère Patrimoniale. Autant les actions démonstratives identifiées ont été bien perçues par les élus, autant les recommandations visées n'ont pas encore trouvé d'implication directe dans les documents d'urbanisme ni auprès des services de l'État, instructeurs des demandes d'urbanisme.
- par la distinction d'une série d'opérations démonstratives réinscrites dans le cadre du Contrat de Pays au moment du bilan à mi-parcours, faisant apparaître leur intérêt paysager, environnemental ou patrimonial.
- par le soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage, en parfaite adéquation avec la mise aux normes de ces mêmes élevages
- par l'insertion paysagère des exploitations
- par l'obligation donnée aux collectivités de faire appel aux conseils du CAUE pour des projets d'aménagements paysagers de sites communaux ou touristiques ou de valorisation du patrimoine
- par l'aide à la mise aux normes de commerçants ou artisans dans le cadre de l'ORAC
- par le soutien à la mise aux normes d'équipements publics tels que des cantines scolaires, des cuisines de salles des fêtes
- par la création de la Maison Botanique et du chemin des Trognés et la sensibilisations aux éléments paysagers identitaires du Perche
- par la réflexion engagée sur les déchets professionnels, en partenariat avec les trois Chambres consulaires

### Commentaires par rapport à la question évaluative

La question environnementale est largement évoquée dans le règlement des Contrats de Pays de première génération. Cette préoccupation sera systématisée dans le cadre de la seconde génération de Contrats de Pays par la prise en compte du développement durable dans l'élaboration du projet de territoire.

Si les projets d'environnement à part entière ont une faible part dans le cadre du premier Contrat Régional de Pays, la notion d'environnement est un thème récurrent de l'ensemble des projets touristiques, agricoles, commerces, artisanat, d'équipements de proximité, soit au travers d'une réflexion d'insertion paysagère ou sur les déchets professionnels, soit au travers de mise aux normes.

La prise en compte des déchets sur les chantiers publics pourrait être encouragée.

**Indicateur n°25 :** Liste des projets ayant pris en compte la préoccupation environnementale ou portant spécifiquement sur l'amélioration de l'environnement

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	En quoi cette action prend-elle en compte l'environnement ?
Restaurants scolaires	Saint-Ouen Selommes Syndicat intercommunal de Danzé Mazangé	26 679 € 26 679 € 38 112 € 20 124 €	L'ensemble de ces projets concerne la mise aux normes d'équipements publics de commerces de proximité et d'entreprises pour assurer leur pérennité
Mise aux normes de cuisines : Salle polyvalente Maison des associations Maison des associations	Montoire La Chapelle Enchérie Communauté du Pays de Vendôme	4 500 € 15 000 € 26 678 €	
Commerces de proximité : Café-restaurant de Danzé Bar-restaurant-épicerie de Baillou Supérette La Ville aux Clercs Boucherie Thoré Boucherie Artins Boulangerie Sougé Boulangerie Souday Restaurant à Arville Boulangerie Prunay Boucherie Sougé Boulangerie Epuisay	Communauté Pays de Vendôme Baillou Communauté Pays de Vendôme Communauté Pays de Vendôme Artins Sougé Souday Arville Prunay Communauté Coteaux de la Braye Communauté Coteaux de la Braye	22 867 € 22 867 € 60 980 € 22 867 € 16 007 € 22 867 € 22 867 € 22 867 € 3 200 € 17 700 € 22 867 €	
Dossiers ORAC (Travaux de mise aux normes) : Pâtisserie ADAM Boulangerie CRECHET Menuiserie GLAUME Boulangerie-épicerie BOURREAU Boulangerie-pâtisserie MARCHAND Bar-hôtel-restaurant « les voyageurs » Boulangerie BEDIU Menuiserie TASSIN Entretien espaces verts DESVAUX Entretien espaces verts OUZILLEAU SNC DAVEAU frères Menuiserie METREAU	Privé Privé Privé Privé Privé Privé Privé Privé Privé Privé Privé Privé	4 726 € 3 150 € 6 982 € 8 872 € 9 200 € 3 632 € 5 242 € 9 146 € 3 235 € 8 942 € 6 363 € 9 146 €	

Projets agricoles : Fromagerie Taillard Insertion paysagère Diversification Soutien à l'élevage	Privé 11 privés 11 privés 86 privés	7 775 € 42 223 € 65 419 € 543 705 €	Ces projets ont un lien avec la valorisation paysagère des exploitations et leur intégration dans l'environnement, ainsi que la mise aux normes de lieux de vente à la ferme et d'aménagements paysagers. Cf cohérence des agriculteurs entre rationalisation du travail et mise aux normes des exploitations.
Projets touristiques : Aménagements paysagers Circuits vieilles pierres Circuits pédestres et équestres du Perche Création verger médiéval à Arville Restauration barrage de Glatigny Pour mémoire : Coteau de Trôo, Arville, La Possonnière	SICAD Syndicat pédestre et équestre du Perche Communauté des Collines du Perche Syndicat intercom du Couëtron	19 971 € 40 700 €  2 134 € 5 641 €	Le développement touristique passe par la valorisation paysagère des sites, du patrimoine bâti, des circuits pour renforcer l'attractivité du territoire.
Création de la Maison Botanique	SICAD	138 729 €	La création de ce centre de sensibilisation et d'information des éléments paysagers du Perche et de formation contribue à la reconnaissance des éléments identitaires de notre environnement, tel que les trognes Un partenariat a été établi entre la communauté, la Chambre d'Agriculture, le lycée agricole d'Areines, la Maison Botanique pour accueillir des étudiants de l'ENGREF, chargés de vérifier si « la trogne pouvait être considérée comme un élément patrimonial valorisable ? »

Il ressort de cette liste de projets environnementaux une implication de tous les acteurs du Vendômois sur cette thématique (élus, agriculteurs, commerçants, artisans, associations).

Une attention de plus en plus grande doit être apportée sur la nécessaire concertation des acteurs sur ce thème, et en particulier entre élus, agriculteurs, associations, pour faire un lien entre la stratégie de développement touristique en Vendômois et la valorisation du patrimoine.

#### Caractéristiques de l'indicateur

L'indicateur est un indicateur qualitatif de réalisation. Il s'agit d'évaluer si des préoccupations environnementales sont intervenues lors de la réalisation d'un projet ou si des projets ont porté spécifiquement sur l'amélioration de l'environnement. La réalisation d'une zone d'activité ayant bénéficié d'un traitement paysager, l'intégration paysagère de bâtiments agricoles, la construction de bâtiments suivant certaines normes de qualité,...peuvent entrer dans le champ des actions ayant pris en compte la spécificité environnementale. Les actions portant par exemple sur l'utilisation d'énergies propres ou renouvelables, sur la préservation du patrimoine naturel, sur la suppression de points noirs paysagers,...seront considérées comme prenant spécifiquement en compte l'amélioration de l'environnement. Les aménagements d'espaces publics dans les bourgs et hameaux ne relèvent pas de cet indicateur.

#### Critères d'interprétation de l'indicateur

On pourra analyser sous quel angle est appréhendée la problématique environnementale et observer quels sont les domaines les plus concernés par cette prise en compte (agriculture, zones d'activités ...).

## Synthèse : impact des Contrats de Pays sur six des principaux objectifs de la politique régionale

Pour conclure ce travail d'évaluation des Contrats de Pays par les indicateurs, nous allons nous intéresser à la capacité des Pays à atteindre certains objectifs régionaux. Cette dernière évaluation ne va plus s'appuyer sur le renseignement d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs mais sur un travail sur les représentations des différents acteurs ayant été concernés par la politique des Contrats de Pays.

### Question évaluative

Dans quelle mesure le Pays et/ou les Contrats de Pays ont-ils contribué :

- au développement de l'intercommunalité au sein du Pays ?
- à la prise en compte de la démocratie participative ?
- à une approche globale du développement du Pays ?
- à la création d'emplois ?
- à la protection de l'environnement ?
- à la lutte contre les exclusions ?

### Commentaires par rapport à la question évaluative

La question évaluative porte non seulement sur le rôle des Contrats de Pays mais aussi sur le rôle de la structure « Pays » à remplir ces différents objectifs. On entend par structure les moyens humains, financiers, matériels et techniques dont dispose le Pays et qu'il met à profit non seulement pour porter les Contrats de Pays mais aussi toute autre action ou procédure destinées au développement de son territoire.

Par ailleurs, une évaluation par rapport aux différents objectifs sus-mentionnés a déjà été effectuée dans le cadre du renseignement des indicateurs. Cette évaluation s'intéressait aux moyens, réalisations, résultats, chiffrés ou qualifiés, des actions concernant ces objectifs. Elle n'a cependant pas pu s'intéresser aux impacts de ces actions. C'est pourquoi, il semble important de les évaluer grâce à la perception que peuvent en avoir des acteurs du territoire.

### Méthode

La méthode consiste à apprécier l'efficacité des Pays et Contrats de Pays au regard des six objectifs définis avec une échelle d'appréciation allant de 1 à 4. Cette évaluation doit être effectuée, dans la mesure du possible, par un nombre significatif d'acteurs du territoire ayant été concernés par la politique des Contrats de Pays (on pourra s'appuyer sur le Conseil de développement).

Il peut être proposé que chaque personne présente remplisse une grille. On fera ensuite une moyenne des appréciations que l'on reportera sur un graphe de type « rose des vents » (voir exemple ci-après). Cette représentation graphique permettra d'engager une discussion et d'en construire collectivement un commentaire.

Pour faciliter la réflexion préalable à l'attribution d'une appréciation, un certain nombre de critères d'appréciation classés par objectif est proposé :

Le Pays, le Contrat de Pays ont-ils joué un rôle dans le développement de l'intercommunalité ?

Un nombre important de communes du Pays adhère-t-il à un EPCI à fiscalité propre ? Le Pays a-t-il joué un rôle dans la sensibilisation à la création d'EPCI (avec ou sans succès) ? L'intercommunalité créée sur le territoire est-elle plutôt une intercommunalité de gestion (ayant pour but des économies d'échelle) ou une intercommunalité de projet (portant des projets d'intérêt intercommunal) ?

Le Pays, le Contrat de Pays ont-ils joué un rôle dans le développement de la démocratie participative ?

Le Pays a-t-il mobilisé beaucoup d'acteurs ? des acteurs variés ? des acteurs nouveaux ? A-t-il permis l'accès de la population à la discussion sur l'avenir de son territoire ? A-t-il donné la possibilité à la population de participer dans son ensemble ? La participation a-t-elle été ponctuelle (lors de procédures particulières) ou durable ? Quelle a été la qualité de cette participation ? Cette participation a-t-elle été un gage de progrès pour le développement du Pays ?

Le Pays, le Contrat de Pays ont-ils contribué à la réalisation de projets globaux, intersectoriels et/ou territoriaux ?

Les projets réalisés par le Pays ont-ils eu pour objectif d'agir de façon globale sur le territoire, c'est-à-dire à la fois sur ses composantes économiques, sociales, culturelles, environnementales... ? Les actions menées ont-elles été des actions sectorielles ou ont-elles pris en compte plusieurs secteurs d'activités (par exemple agriculture et tourisme) ? L'assise territoriale des actions s'est-elle réduite à l'échelle communale ? Ou cette assise a-t-elle été plus large (échelle intercommunale voire du Pays ou inter-Pays) ?

Le Pays, le Contrat de Pays ont-ils favorisé le maintien ou la création d'emplois ?

Les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Pays ont-elles contribué à conforter beaucoup d'emplois ? Ont-elles contribué à créer des emplois en nombre ? Le Pays a-t-il mené des actions spécifiques en faveur de l'emploi ?

Dans quelle mesure les actions menées dans le cadre des Contrats de Pays ont-elles eu des effets sur la préservation ou la mise en valeur de l'environnement ?

La problématique environnementale a-t-elle été intégrée de façon significative à des projets globaux (zones d'activités, bâtiments agricoles...) ? Des actions spécifiques ont-elles été menées en faveur de l'environnement ? Une attention particulière a-t-elle été portée à la préservation des milieux naturels, à la gestion des ressources, à la prévention des pollutions, à la maîtrise de l'énergie ?

Le Pays, le Contrat de Pays ont-ils participé à la lutte contre les exclusions ?

Une attention a-t-elle été portée à la réinsertion de personnes exclues du marché du travail (chantier de réinsertion...) ? Des actions ont-elles été menées pour favoriser l'accès aux services des plus démunis (tarifications particulières) ? Des projets ont-ils favorisé le maintien ou la création de services de proximité ? Des actions ont-elles intégré les problématiques d'accès aux personnes handicapées ?

## Impact du premier Contrat de Pays Vendômois sur cinq des principaux objectifs de la politique régionale

### Synthèse des 80 questionnaires du 17 mai 2003 et rose des vents

#### Le premier contrat régional de Pays efficace pour améliorer les coopérations et les actions transversales

Pour la période 1998-2003, le contrat du Pays Vendômois a été jugé en majorité globalement efficace dans deux directions :

- l'amélioration de la **coopération intercommunale**, pour 61 % des répondants,
- la prise en compte d'actions touchant plusieurs domaines de développement, c'est-à-dire **d'actions transversales**, pour 59 %.

Ces résultats montrent la légitimité du Pays comme creuset de rencontres, d'échanges et de coopérations entre les acteurs du Vendômois. Le sentiment d'un Pays jouant un rôle efficace dans l'amélioration des coopérations est dû au fait que ces dernières ne se limitent pas au cercle des élus mais qu'elles sont largement ouvertes aux forces vives - entreprises et secteur associatif - du territoire, facilitant ainsi les partenariats public-privé.

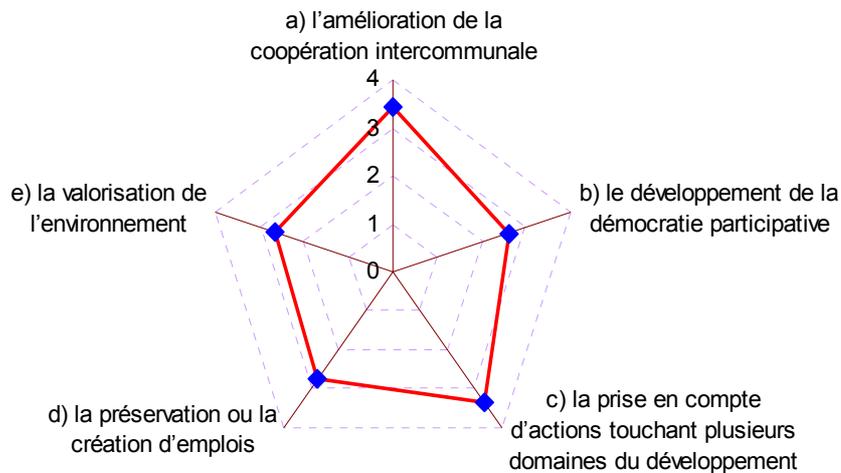
Pour les autres retombées, les avis sont plus partagés et deux camps se dessinent. Que ce soit pour le développement de la démocratie participative, la préservation ou la création d'emplois, ou encore la valorisation de l'environnement, ceux qui sont d'accord pour évaluer la charte comme efficace sont aussi nombreux (de 30 à 40 %) que ceux qui se déclarent mitigés. La proportion des avis critiques est très faible : moins de 8 % d'avis opposés, sauf pour la valorisation de l'environnement (11 %).

L'explication d'un score équilibré entre les avis mitigés et les satisfactions doit être recherchée dans plusieurs causes. Les idées de démocratie locale et notamment de démocratie participative étant relativement récentes dans les préoccupations des collectivités locales, elles n'étaient pas clairement affichées dans les objectifs de la charte. Les opérations de valorisation de l'environnement, quant à elles, ne représentaient qu'une petite part du budget du programme opérationnel du Vendômois (1,79%). Pour ces raisons, il apparaît normal que le satisfecit ne soit pas majoritaire.

L'efficacité des actions liées à la préservation ou à la création d'emplois est plus difficile à évaluer, malgré le taux conséquent de projets de développement réalisé (54,94%). Les multitudes d'acteurs impliqués, rendent très incertaine toute tentative de mesure des retombées d'une action isolée. C'est exactement ce que l'on observe pour les aménagements des zones d'activités financés par le syndicat mixte pour favoriser l'emploi, alors que les actions de promotion et de développement économique qui dépendent d'autres acteurs débutent à peine. Là aussi, la pleine mesure des retombées des investissements effectués nécessitera un peu plus d'années de prise de recul. Les enjeux sont d'autant plus importants qu'avec 24 000 emplois offerts pour une population de 29 000 actifs, le taux d'emploi du Vendômois est inférieur à celui du Loir-et-Cher, lui-même inférieur à la moyenne nationale (respectivement 83 %, 86 % et 90 %).

*NB : Pour le Pays Vendômois, pas d'interrogation sur la lutte contre les exclusions, actions hors règlement Pays lors de la signature du premier contrat ou réalisé avec le soutien d'autres fonds.*

La rose des vents « impact du premier Contrat de Pays Vendômois sur cinq des principaux objectifs de la politique régionale »



### 2.1.1. L'évaluation à travers les indicateurs régionaux

L'évaluation de la charte de développement du Pays Vendômois a également été menée à travers les vingt-cinq indicateurs retenus par la Région Centre pour apprécier sa politique territoriale. Les résultats obtenus par le Pays Vendômois permettent de mettre en avant un excellent bilan.

## La synthèse de l'évaluation à travers les indicateurs régionaux

### 1- Engagements des crédits : 6 104 829 €

**99,94%** de taux d'engagement des crédits sur la durée du contrat (5 ans).

Un succès, preuve d'un programme réaliste et réalisé grâce à une bonne identification et estimation des besoins, ainsi qu'à une très grande attention portée au suivi des calendriers et à la recherche d'éventuels projets de substitution.

Un véritable effet de levier sur l'économie locale : **1 € de subvention Région pour 5 € d'investissement.**

**Une répartition équilibrée des projets par communauté de communes** pour une remise à niveau des équipements et une valorisation du patrimoine local.

**Une solidarité communautaire** qui a permis la réalisation de projets conséquents sur de petites communes (49 dossiers intercommunaux sur 323, représentant 48,38 % du budget total).

**Une part importante des projets privés** (17,38 %) en lien avec un soutien significatif à l'élevage et **une faible part de projets associatifs** (3,23 %) à renforcer pour l'avenir.

La communauté de Beauce et Gâtine, dernière communauté à avoir adhéré au Pays Vendômois (4 communes de son territoire étant précédemment adhérentes à un autre Pays) est celle qui a le moins profité de la dynamique du premier Contrat Régional de Pays du Vendômois.

Les projets structurants profitent aussi bien à la ville-centre qu'à certains pôles ruraux et petites communes rurales. Cela reflète la politique du Pays Vendômois basée sur un **principe de fédération des huit communautés de communes existantes** et la recherche de cohérence et d'équilibre des actions entre ces huit territoires.

**Les enjeux de centralité** se sont posés en **Vendômois au sein de chaque communauté de communes** dans un souci d'équilibre ville chef-lieu par rapport aux autres communes fédérées et non simplement en terme d'équilibre ville-centre – campagne.

Si le rôle de Vendôme, ville-centre du Vendômois, est renforcé à l'avenir, la ville pourra, à ce titre, faire appel à des outils complémentaires au Contrat de Pays, tel que le Contrat de ville moyenne régional.

**Le choix des projets reflète l'importance de la mise à niveau de certains équipements opérés sur les territoires des huit communautés de communes et de la valorisation du patrimoine local au travers de ses richesses nombreuses, variées et réparties sur tout le territoire.**

## **2- Réalisations territoriales et innovations du Pays**

*Le Pays a eu un rôle moteur en matière :*

- de démocratie participative par le contrat régional de Pays et Leader +
- d'intercommunalité
- de prospective (tourisme de courts-séjours, TIC, Charte Paysagère, CTE élevage, stratégie viticole) dans le cadre de son programme de recherche-développement
- de projets illustrant les axes stratégiques de la première Charte de Développement
- de contractualisation (soit en plus du Contrat Régional un contrat Leader + avec l'Europe)

*car c'est un Pays innovant en :*

- investissement intellectuel et relationnel
- mode d'action « Agir ensemble, là où les acteurs isolés ne peuvent pas agir »
- partenariats (Caisse des Dépôts et Consignations, Europe)

*un Pays réactif face aux besoins exprimés sur le terrain en fonction des priorités Pays affichées et qui s'est totalement investi dans :*

- un programme de recherche-développement en partenariat avec la Caisse Régionale des Dépôts et Consignations, aux côtés de la Région Centre,
- le soutien à l'élevage et à la viticulture,
- l'enrichissement de l'offre touristique,
- la valorisation du patrimoine local comme soutien aux animations, identité paysagère du Perche, patrimoine bâti, historique et culturel,
- la fédération des communautés de communes et des premières réflexions intercommunales.

## **3- L'organisation du développement territorial**

**Le Pays tire sa légitimité de la reconnaissance de son action en matière de développement local** sur un territoire à l'histoire et à l'unité administrative reconnues : l'arrondissement.

**Le Pays a largement contribué à la création de nouvelles communautés de communes.** Depuis le 1er janvier 2001, le territoire du Pays est couvert par 8 communautés de communes (98 communes sur 105), d'où l'importance des projets communautaires (48,38%). La part des crédits dévolus aux agriculteurs (14%) montre **l'implication du Pays dans la pérennisation de l'élevage laitier.**

**L'inquiétude exprimée par les communautés de communes** porte sur la baisse des recettes communautaires basées sur les taxes professionnelles et la dotation d'État qui restent stables, face à une augmentation continue des besoins en dépenses.

Les élus du Pays Vendômois ont fait le choix de ne pas augmenter le personnel du Pays, mais de demander à l'agent de développement d'aller chercher les interlocuteurs concernés sur les différents projets menés sur le territoire et d'agir en concertation.

## **4- La démocratie participative**

**La liste des acteurs locaux ayant participé à la vie du Pays démontre la capacité du Pays à réunir autour de lui les forces vives de son territoire** (le Conseil de Développement a été créé dès 1999 et sa présidente élue en juillet 2001). Les contacts continuent de s'enrichir. En effet, la mobilisation des nouveaux acteurs du Pays dans le cadre de Leader + a largement contribué à amplifier le mouvement de concertation initié dès la préparation de la première Charte de Développement.

L'actualisation de la Charte le 17 mai 2003 avec 120 participants, 50 non élus et 70 élus en est une illustration formelle.

**Le Pays Vendômois s'appuie sur une quinzaine d'organismes identifiés pour l'accompagner en permanence dans son action.**

### **5- Les services à la population**

L'effet du premier Contrat Régional de Pays concerne avant tout la mise aux normes des lieux et le maillage du territoire en équipements de qualité.

**Le développement de services a été peu soutenu** dans le cadre du premier Contrat de Pays pour deux raisons essentielles : la non éligibilité des frais de fonctionnement et le manque de projets innovants.

**Le Pays a favorisé l'émergence d'une vie culturelle** bien répartie en Vendômois, avec entre autres la création de deux salles de spectacles importantes (Le Minotaure et Lunay), en faisant un lien avec la stratégie touristique et l'animation locale à la Possonnière, Arville, Saint-Agil et Boursay.

### **6- Le développement économique et social**

Concernant les privés, le Pays aura eu une **action visible auprès** :

- **des commerçants et artisans via l'ORAC**
- **des agriculteurs** (soutien à l'élevage, à la viticulture, aux CUMA).

Il aura surtout su créer un **véritable échange avec l'association Logic Entreprises**, lui permettant d'apprécier l'importance des TIC sur le développement économique et de devenir un partenaire crédible pour les industriels.

Le secteur de l'hébergement reste un secteur très déficitaire en projets du Pays.

Le Pays a eu **un effet fort sur la densification et l'enrichissement de l'offre touristique en Vendômois**, de fait très liée à la variété du patrimoine local, naturel, bâti, historique.

Une meilleure organisation de l'offre existante (ex : randonnées), la création de nouveaux services et hébergements adaptés restent prioritaires.

**Le développement de l'emploi en Vendômois s'appuie presque exclusivement sur un développement endogène.** D'autres voies restent à explorer. **Il est à remarquer que les secteurs d'activités soutenus prioritairement sont des secteurs générateurs d'emplois directs et indirects** (ex : élevage, tourisme).

L'action du Pays dans le domaine de l'insertion et de l'emploi est inexistante. Cependant, depuis deux ans, le Pays a été interpellé par l'ensemble des membres du Service Public Emploi pour réfléchir ensemble aux besoins spécifiques du Vendômois en matière de formations de proximité et d'emplois. **A ce titre, le Pays est candidat à la démarche « diagnostic ressources humaines » récemment votée par la Région.**

**Les élus du Pays Vendômois ont reconnu les TIC comme vecteur de développement local** grâce au partenariat initié au départ avec les industriels dans le cadre de Logic Entreprises et de la communauté du Pays de Vendôme.

La réflexion sur les TIC a été amplifiée par le travail relatif à la candidature du Pays au programme Européen Leader +, largement soutenu par la cellule Europe 41 et l'association Téléergie et reconnu par l'Europe dans le cadre d'un programme de 1 599 000 €.

**Au total, 141 emplois créés et 425 confortés.**

### **7- L'amélioration de l'habitat**

**La réflexion Habitat inter-communautaire** a permis de mettre en évidence les nombreux besoins non satisfaits et des projets identifiés en matière de maintien des personnes âgées sur place, de logements locatifs en général et pour les jeunes en particulier, de rappeler le schéma départemental en cours pour l'accueil des gens du voyage, et l'importance d'une réflexion cohérente des documents d'urbanisme sur un territoire communautaire pour maîtriser le foncier.

L'agrandissement des deux Foyers des Jeunes Travailleurs de Vendôme a fort heureusement déjà trouvé une solution grâce au soutien que leurs projets de développement ont trouvé dans le cadre d'une réorientation récente du Contrat de Plan Etat-Région sur ce thème.

## **8- L'amélioration de l'environnement**

Si les projets d'environnement à part entière ont une faible part dans le cadre du premier Contrat Régional de Pays, la **notion d'environnement est un thème récurrent de l'ensemble des projets touristiques, agricoles, de commerces, d'artisanat, d'équipements de proximité, soit au travers d'une réflexion d'insertion paysagère ou sur les déchets professionnels, soit encore au travers de mise aux normes.**

La prise en compte de l'amélioration de la qualité de l'eau en zone rurale reste une grande préoccupation, ainsi que celle des déchets sur les chantiers publics qui pourrait être encouragée.

Il ressort de la liste des projets environnementaux du Pays une implication de tous les acteurs du Vendômois sur ce thème (élus, agriculteurs, commerçants, artisans, associations).

**Une attention de plus en plus grande doit être apportée sur la nécessaire concertation des acteurs sur ce thème, et en particulier entre élus, agriculteurs, associations, pour faire un lien entre la stratégie de développement touristique en Vendômois et la valorisation du patrimoine.**

## Les enseignements tirés des indicateurs régionaux

La synthèse de l'évaluation à travers les indicateurs régionaux permet de faire ressortir un certain nombre d'idées fortes concernant les freins et les leviers en matière de démarche de Pays de mise en œuvre du programme opérationnel et de réalisations innovantes.

### **La mise en œuvre du premier contrat régional de Pays :**

- **Un choix d'action** : faire ensemble ce qu'aucun autre ne fait déjà
- **Une concertation constante et active** et un partenariat fort avec les industriels via l'association Logic Entreprises
- **Un renouvellement des méthodes de travail** et la création d'un **Conseil de Développement dès 1999**
- **Une réactivité face aux besoins exprimés** par les projets des acteurs (intégration de nouveaux projets de substitution)
- **Une consommation intégrale des subventions accordées** : 6,1 millions d'euros
- **Un véritable effet levier** : 31 millions d'euros d'investissement, soit un rapport de 1 € à 5 €
- **141 emplois créés et 425 confortés**
- **Un programme réaliste et réalisé**
- **323 projets réalisés ou en cours**, dont 49 intercommunaux et 180 projets économiques
- Peu de projets associatifs, **une part importante de projets privés**
- **Un développement équilibré**
- Importance de la **mise à niveau de certains équipements et de la valorisation du patrimoine local**

### **L'innovation :**

- **Une mobilisation accrue avec Leader +**
- **Un contrat Leader+** pour le développement des TIC
- Un Pays couvert par huit **communautés** et l'engagement de premières réflexions intercommunautaires
- **Un Pays innovant en prospective et en recherche-développement**

### **Les freins :**

- **Un Pays déficitaire en hébergements touristiques** et mise en œuvre d'une économie touristique
- **Des craintes concernant :**
  - . la pérennisation des emplois et surtout des emplois aidés
  - . l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités, dont les communautés, face à des recettes stables, voire en baisse

### **Les leviers :**

- Une deuxième moitié d'élevages encore à moderniser
- Des industries tournées vers l'accès haut-débit
- Des services de proximité et des services aux entreprises à maintenir, améliorer et développer
- Un environnement à préserver
- Des innovations à entreprendre au sens large
- Prendre conscience qu'un contrat régional n'est pas un catalogue de projets, mais la distinction d'actions significatives assurées d'être réalisées
- La synergie et la complémentarité des fonds (ex : aide à l'investissement Région-Contrat de Pays et aide à l'ingénierie Europe-Leader +, Département, Région, etc)